

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 07/12/2009

Date de la convocation:

01/12/2009

Date d'affichage:

02/12/2009

L' an 2009 et le 7 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 59

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, FISCHER Evelyne, HITTLER Marie-Antoinette, KOCHER Bernadette, MM : BALL Jean-Claude, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry KAUPFER Fabien, KELLER Jacky, LAXENAIRE DISCH Christophe, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, METZGER Jean-Pierre, MEYER-KUHN Charles, OTT Alexis, SCHAEFER Marc, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

M. BERTRAND Jean-Louis, 7ème vice-président.

Réf : 091.2009

Vote : A la majorité

Pour : 38

Contre : 6

Abstentions : 14

Mention exécutoire : Non

091.2009 : Enveloppes du CG7 : affectations.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant les enveloppes développement local et globalisées du Conseil général du Bas-Rhin,

Vu l'avis du bureau du 23.11.2009,

Entendu l'exposé du président M. Jean Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 6 voix contre et 14 abstentions, décide :

- de demander au Conseil général du Bas-Rhin les affectations suivantes :

Enveloppe développement local :

Affectation de 37 000 € au titre de 2009 et 34 750 € au titre de 2010 à la régie intercommunale d'exploitation du Fleckenstein, au titre de la réalisation du nouveau concept touristique ludique " Château des défis ",

Enveloppe globalisée 2008 :

Piste cyclable axe structurant Nord Sud : 63 306 €

Gymnase intercommunal : 85 000 €

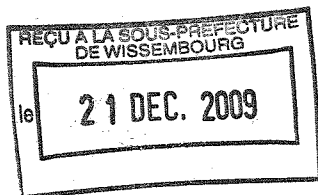
Enveloppe globalisée 2009 :

Piste cyclable axe structurant Nord Sud : 16 694 €

- de demander au président de prendre toute décision et de signer tout acte en découlant.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/12/2009

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'H'.



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :